

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

SECRETARIAT GENERAL

LUXEMBOURG
2, PLACE DE METZ
TEL. 288-31 à 49

LUXEMBOURG 5 avril 1966

RELEASE:

3/66

*LI
AM
AD
only*

PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE:
POSTE 5-384

PRESSE et PUBLIC RELATIONS:
POSTE 5-468

INFORMATION BACKGROUND:
POSTE 5-390

INFORMATION BACKGROUND

LIBRARY

RESUME DU XIVème RAPPORT GENERAL
D' ACTIVITE DE LA HAUTE AUTORITE

1797/66 f

TABLE DES MATIERES

Chapitre I	<u>Les Institutions et les Relations Extérieures de la Communauté</u>
	§ 1. Les Institutions
	§ 2. Les Relations Extérieures et la Politique Commerciale
Chapitre II	<u>Les Problèmes de l'Energie</u>
Chapitre III	<u>Le Marché Commun du Charbon et de l'Acier</u>
	§ 1. Le Marché Commun du Charbon
	§ 2. Le Marché Commun de l'Acier
	§ 3. L'application des Règles de Concurrence
	§ 4. Les Transports
Chapitre IV	<u>Le Développement à long terme des Industries de la Communauté</u>
	§ 1. Les Investissements
	§ 2. La Recherche Technique
	§ 3. Les Objectifs Généraux et les Perspectives énergétiques
Chapitre V	<u>La Politique Sociale</u>
	<u>Première Partie : Les conditions d'emploi</u>
	§ 1. L'évolution de l'emploi
	§ 2. La Formation et le Perfectionnement professionnels
	§ 3. La Réadaptation des Travailleurs
	§ 4. La Reconversion des Entreprises et des Régions
	<u>Deuxième Partie : Les Conditions de Vie et de Travail</u>
	§ 5. Les Salaires, la Sécurité Sociale et les Conditions de Travail
	§ 6. Le Logement
	§ 7. La Sécurité, l'Hygiène et la Médecine du Travail

CHAPITRE I

LES INSTITUTIONS ET LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

§ 1. LES INSTITUTIONS

Depuis la rédaction du précédent rapport, la Haute Autorité a coopté un nouveau membre, M. Jean Fohrmann, député luxembourgeois et vice-président du Parlement Européen, suite au décès intervenu le 18 mai 1965 de Paul Finet, ancien président de la Haute Autorité dont la carrière et l'oeuvre est évoquée. En hommage à la mémoire de Paul Finet, une fondation portant son nom a été créée en faveur des orphelins de mineurs et d'ouvriers sidérurgistes, victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.

A ce jour, trois mandats de membres de la Haute Autorité sont arrivés à échéance mais selon le traité, ces membres restent en fonction jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement.

Pendant l'année écoulée, c'est sous le signe de la collaboration avec les autres institutions - Parlement, Comité Consultatif et Conseil de Ministres - que furent élaborées les grandes décisions communautaires.

En ce qui concerne la Cour de Justice, 29 affaires concernant la Haute Autorité furent tranchées et 29 nouveaux recours inscrits contre la Haute Autorité tandis que 17 des 26 désistements enregistrés concernaient la même institution.

La coopération entre les institutions européennes

Outre l'activité des services communs - Office statistique et Presse-Information - la coopération s'est poursuivie au sein des groupes de travail interexécutifs "Energie" et "Transports" tandis qu'un nouveau groupe "Recherche scientifique et technique" était constitué. La Haute Autorité participe aux travaux des comités créés à Bruxelles, notamment pour la politique économique à moyen terme et pour la politique conjoncturelle.

La fusion des exécutifs et des conseils

C'est le 8 avril 1965 que fut signé le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. Les procédures parlementaires ne sont terminées qu'en Allemagne et en France: le traité entrera en vigueur le premier jour du mois suivant le dépôt du dernier instrument de ratification. La thèse de la Haute Autorité relative à la cooptation d'un membre de la future Commission n'a pas été retenue.

§ 2. Les relations extérieures et la politique commerciale

La Haute Autorité a poursuivi son action tendant à promouvoir une politique convergente en matière commerciale de la part des états-membres, en vue d'obtenir la situation la plus saine possible du marché du charbon et de l'acier dans le contexte international.

Les mesures tarifaires à la périphérie de la Communauté - prises au début 1964 - ont eu des effets bénéfiques sur le marché de l'acier et la recommandation 1-64 qui portait les droits extérieurs sur l'acier au niveau italien (9 %) a été maintenue pour 1966 avec quelques assouplissements. La Haute Autorité a prorogé pour un an la protection de 7 dollars la tonne pour les importations de fontes de moulage. La protection relative aux importations de produits sidérurgiques en provenance de pays ou territoires à commerce d'état a également été reconduite.

Au sein du GATT, les travaux techniques préliminaires aux négociations dans le secteur de l'acier ont pu être entamés en juillet 1965. Le souci de la CECA est de poursuivre à travers les négociations du Kennedy Round l'harmonisation la plus poussée possible des tarifs des grands pays producteurs ou exportateurs d'acier. On sait que le 13 novembre 1964 la Haute Autorité a déposé - au nom des six pays membres - les tarifs douaniers à prendre pour base des négociations au sein du GATT.

En 1965, les relations avec la Grande-Bretagne au sein du Conseil d'Association ou à l'occasion de la visite officielle du Président Del Bo à Londres en juin 1965 ont encore été influencées par les problèmes posés par l'introduction, le 27-10-1964, de la surtaxe britannique à l'importation de 15 %, mesure que les industries de la CECA considèrent comme dommageable. La surtaxe fut ramenée à 10 %, mais la Haute Autorité continue à demander la suppression totale de la taxe temporaire.

Par ailleurs, la Haute Autorité a installé un bureau de liaison pour l'acier à Santiago du Chili et elle s'est mise d'accord avec le gouvernement du Japon pour qu'aient lieu, au niveau des hauts fonctionnaires, des échanges de vue sur la situation de la sidérurgie dans l'économie mondiale.

CHAPITRE II

LES PROBLEMES DE L'ENERGIE

Les informations disponibles indiquent pour 1965 une consommation d'énergie de l'ordre de 595 millions de tee, en progression de 4% par rapport à 1964.

Besoins intérieurs totaux d'énergie de la Communauté

	Consommation en quantités absolues (millions de tee)			Répartition en %		
	1964	1965 (estimation)	1966 (prévisions)	1964	1965 (estimation)	1966 (prévis.)
Houille	237	224	223	41	38	36
Lignite	38	34	34	7	6	5
Pétrole (1)	240	270	299	42	45	48
Gaz naturel	20	23	27	4	4	4
Electricité primaire	37	45	45	6	7	7
Total (2)	572	596	628	100	100	100
Couverture par						
a) Energies communautaires	327	322	326	57	54	52
dont houille	214	201	199	37	34	32
b) Energies importées	245	274	302	43	46	48
(1) Dont carburants (millions de tonnes) (millions de tee)	1964 49 69	1965 52 75	1966 57 81			
(2) Le total peut différer de la somme des postes par suite d'arrondissements.						

Les perspectives générales pour 1966 peuvent être esquissées comme suit :

- parallèlement à l'évolution de l'activité économique, accélération de la croissance des besoins totaux d'énergie qui atteindraient environ 628 millions de tec en conditions normales de température.
- stagnation des besoins de houille après la forte baisse enregistrée en 1965. Pour la première fois, la consommation intérieure de charbon communautaire n'atteindrait pas 200 millions de tec.
- un nouvel accroissement de l'ordre de 11 % de la consommation des hydrocarbures, dont la part dans la couverture des besoins dépasserait désormais 50 %.

Tout l'accroissement global des besoins a, en 1965, été couvert par l'énergie importée. L'approvisionnement d'origine communautaire a même diminué en termes absolus.

Suite aux difficultés d'écoulement, la diminution de la production de houille dans la Communauté a été plus forte que ne le laissaient entrevoir les programmes de fermeture. Elle a été de l'ordre de 10,5 millions de tec, soit près de 5 %. Le chômage pour manque de débouchés est réapparu dans certains bassins, notamment en Belgique.

L'évolution des prix de revient a été similaire à celle des années antérieures. L'augmentation des salaires directs a été notablement plus élevée que celle du rendement dans tous les bassins de la Communauté.

La répercussion de cet écart entre les accroissements de productivité et des salaires sur le coût de production pour les entreprises est atténuée par la prise en charge par les autorités publiques de charges sociales. Par contre, on enregistre une augmentation assez sensible des frais de matériel due en partie à des hausses de prix des équipements et en partie à la mécanisation accrue dans les charbonnages.

Le résultat net de cette évolution a été un accroissement du coût de production pour les entreprises de 5,5 % en moyenne pour la Communauté.

Evolution du rendement et des salaires directs dans les charbonnages de la Communauté

Bassins	Rendements par poste			Salaire horaire moyen direct
	1964 kg (t=t)	1965 kg (t=t)	1965/64 % par an	1965/1964 (estimations) % par an
Ruhr	2 802	2 895	+ 3,3	+ 9,0
Sarre	2 616	2 740	+ 4,7	
Campine	1 980	2 102	+ 6,2	
Sud Belgique	1 630	1 697	+ 4,1	
Nord/Pas-de-Calais	1 709	1 662	- 2,8	
Lorraine	3 113	3 239	+ 4,0	
Limbourg	2 208	2 253	+ 2,0	

Les prix cif à court terme du charbon américain pour quantités transportées au voyage ont augmenté quelque peu par rapport à la fin de l'année 1964 et se situent à 14,5 dollars la tonne métrique pour le charbon à coke de mélange.

La quantité de brut traité dans les raffineries de la Communauté en 1965 a été de l'ordre de 240 millions de tonnes, en augmentation d'environ 14% par rapport à l'année précédente.

Sur le marché des produits on n'a observé en 1965 que peu de modifications par rapport à l'année précédente. Les prix des fuels lourds, valables pour les contrats de livraison 1965, sont restés au niveau bas enregistré depuis plusieurs années. Les prix franco consommateur du fuel léger pour chauffage se sont maintenus au niveau bas atteint au printemps 1964.

En matière de gaz naturel l'année 1965 a été marquée par la découverte du gisement de Meillon dans le sud-ouest de la France (estimation provisoire: 1,5 à 2 milliards de m³ par an), plusieurs découvertes, dont l'importance n'a pas encore été évaluée, dans les provinces de Friesland et Noord-Holland aux Pays-Bas et par une découverte de dimension commerciale dans la partie anglaise du plateau continental.

Aux Pays-Bas la production de gaz naturel a doublé par rapport à l'année précédente et a donc été très supérieure à ce qui avait été prévu à la fin de l'année dernière.

En Allemagne, le développement du gaz naturel est également très rapide, les réserves sont déjà évaluées à 250 milliards de m³ et la production a atteint 2,7 milliards de m³.

Perspectives d'offre et équilibre en 1966

Dans l'état actuel des prévisions, on envisage pour la Communauté en 1966 :

- une consommation intérieure totale de 628 millions de tec et une demande totale d'énergie de 732 millions. Ces chiffres représentent une progression sensible qui, pour la consommation, atteint 5,5%.
- une production de houille qui, selon les plans actuels, serait de l'ordre de 209 millions de tec (environ 220 millions de tonnes, calculées tonne pour tonne) en régression d'environ 2 millions de tec;
- une production interne d'énergie (toutes sources confondues) en léger accroissement par suite de l'expansion du gaz naturel. L'augmentation des besoins ne sera couverte qu'à raison de 15% par la production interne;

- une production de gaz naturel d'environ 20 milliards de m³ en augmentation de 20% par rapport à 1965. Aux Pays-Bas, la production serait deux fois et demi-celle de 1965. En République fédérale, elle atteindrait de 3,5 à 4 milliards de m³; Le démarrage à grande échelle du gaz naturel dans le Nord-Ouest de l'Europe commencera ainsi à se refléter nettement dans les bilans énergétiques des pays intéressés;
- des importations nettes d'énergie de l'ordre de 340 millions de tec.

Le bilan ainsi établi indique à nouveau un déséquilibre entre la demande et l'offre de charbon, avec un excédent de 10 millions de tonnes (houille et coke), concentré pour la plus grande partie en République fédérale.

Ces perspectives doivent inciter les autorités publiques à envisager des mesures pour parer aux difficultés qui résulteraient de cette situation. L'effet d'éventuelles mesures de ce genre n'est évidemment pas compris dans les présentes estimations. Celles-ci n'esquissent donc pas nécessairement ce qui va se passer effectivement mais ce qui risque de se produire en l'absence de nouvelles mesures.

Politique énergétique

En matière de politique énergétique, l'année 1965 a été marquée par la mise en oeuvre des procédures de consultation sur les mesures de politiques énergétiques, par les premières études au sujet de l'approvisionnement en charbon à coke et surtout par la mise en route du régime communautaire d'aides des Etats à l'industrie charbonnière, fondé sur la décision 3/65 de la Haute Autorité. Pour la première fois, la Communauté a pu établir et apprécier, en fonction des critères de cette décision, un tableau complet des interventions financières des Etats membres en faveur de l'industrie charbonnière.

Pour 90% environ les interventions de l'Etat sont destinées à la couverture des charges sociales anormales que subissent les entreprises houillères. Evaluées sur la base de la production prévue en 1965, ces interventions s'élèvent à 4,2 dollars à la tonne en République fédérale, à 4,7 dollars à la tonne en France, à 5,4 dollars à la tonne en Belgique, à 0,85 dollar à la tonne aux Pays-Bas. La concordance des chiffres obtenus dans les trois premiers pays, pas plus que la discordance du chiffre obtenu pour les Pays-Bas, ne doit pas conduire à des comparaisons directes. C'est ainsi, en effet, que les Pays-Bas pratiquent pour le régime de pensions, dans les mines comme dans les autres secteurs de l'économie, un système de capitalisation pure. D'une manière générale, ces chiffres n'ont de signification qu'à l'intérieur d'un même pays, c'est-à-dire en valeur relative par rapport au régime général.

Les montants atteints par la compensation montrent clairement l'importance de la charge "anormale" supportée par les charbonnages du fait notamment de l'évolution démographique, c'est-à-dire l'importance du handicap subi dans la concurrence à défaut d'intervention.

Les aides proprement dites (aides non sociales) conservent un caractère marginal: ramenées à la tonne de production houillère nationale, elles s'élèvent à 0,4 dollar en République fédérale, à 0,80 dollar en France et en Belgique, cependant qu'aux Pays-Bas aucune aide n'est demandée.

En ce qui concerne les consultations prévues par l'article 10 du protocole d'accord du 21 avril 1964, celui-ci comporte la décision des gouvernements de procéder, au sein du Conseil spécial de ministres avec la Haute Autorité, à des consultations sur les mesures énergétiques avant leur entrée en vigueur, sous réserve de cas d'urgence particuliers. Grâce à cette procédure, "ils s'efforceront de coordonner l'ensemble de ces mesures".

C'est avec une grande souplesse que doivent être organisées ces consultations, sans formalisme de procédure, dans des échanges qui doivent être les plus larges possible.

C'est dans cet esprit que plusieurs consultations ont eu lieu au cours de 1965. Ce fut tout d'abord la République fédérale d'Allemagne qui y a fait appel. Par ses lettres des 24 novembre 1964 et 17 décembre 1964, elle a fourni des informations sur ses intentions en matière de mesures de politique énergétique qui étaient relatives à :

- des aides pour promouvoir les centrales électriques thermiques fonctionnant au charbon;
- des aides pour promouvoir les installations de chauffage urbain;
- la mise sous licence obligatoire à des fins statistiques de l'importation de pétrole, sans restrictions quantitatives;
- l'institution d'une obligation de déclarer les prévisions de construction de raffineries et d'aménagement de pipe-lines;
- l'institution d'une obligation d'approvisionnement pour les huiles minérales.

Dans sa suite, le 1er février 1965, le gouvernement de la République française a porté à la connaissance de la Haute Autorité et des autres Etats membres pour consultation la définition qui venait d'être opérée, en vue de l'orientation de l'industrie charbonnière française, des objectifs quantitatifs de production par bassin charbonnier pour 1970.

Le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne a, dans la suite par ses lettres des 4 août 1965 et 7 septembre 1965, introduit une consultation sur:

- la création de possibilités supplémentaires de stockage, pour un tonnage de l'ordre de 4 millions de tonnes, notamment grâce à des aides des pouvoirs publics;
- la réduction de la production pour un montant d'environ 2 millions de tonnes par l'introduction de postes chômés dont les travailleurs seront indemnisés intégralement par les producteurs.

L'approvisionnement en charbon à coke

Pour le charbon à coke, l'approvisionnement à long terme de la Communauté doit faire, selon l'article 12 du protocole d'accord, l'objet d'une attention particulière du Conseil. La Haute Autorité a été chargée de rendre compte au Conseil des conditions de base de l'approvisionnement de la Communauté.

Pour s'acquitter de ce mandat, la Haute Autorité a rassemblé toutes les données disponibles en cette matière et les a analysées.

Les cokeries minières et sidérurgiques de la Communauté participent pour environ 35% à la consommation totale de charbon. Cette consommation est couverte pour 90% par la production de la Communauté et pour 10% par les importations en provenance de pays tiers (principalement des États-Unis). La Communauté est ainsi en très grande partie son propre fournisseur en charbon destiné aux cokeries, ce qui est partiellement dû aux mesures restrictives prises contre les importations de charbon en provenance des pays tiers. Il faut constater que, malgré ces mesures, le degré d'autoapprovisionnement a accusé une légère tendance à la baisse au cours des dernières années.

Du point de vue de la sidérurgie, il faut noter que les besoins en coke de la Communauté sont couverts à près de 100% par des cokeries situées dans la Communauté. Le principal producteur de coke est la république fédérale d'Allemagne qui réalise presque 60% de la production totale de coke de la Communauté.

Par ailleurs, les différences entre les prix des charbons importés et les prix des charbons communautaires posent aux entreprises sidérurgiques de la Communauté un double problème: celui de leurs conditions de concurrence avec les sidérurgies des pays tiers; celui de la concurrence entre elles dans la mesure où les politiques d'importations des pays auxquelles elles appartiennent leur permettent un accès plus ou moins facile aux charbons importés.

Après un premier examen des résultats de cette étude, il est apparu nécessaire de la compléter pour tenir compte de nouvelles données et de l'évolution de la situation en 1965, notamment du point de vue de prix du charbon. Les travaux sont en cours.

CHAPITRE III

LE MARCHÉ COMMUN DU CHARBON ET DE L'ACIER

§ 1 LE MARCHÉ COMMUN DU CHARBON

La situation du marché commun du charbon en 1965

Tous les facteurs ont fait que le bilan charbonnier de l'année 1965 montre un excédent plus considérable encore que celui de l'année 1964. La mise en stocks sur le carreau des mines s'est élevée à 10 millions de tonnes portant ainsi ces stocks à 26 millions de tonnes; ce chiffre se rapproche de celui de 1959, le plus élevé depuis le début de la C.E.C.A.

L'évolution du marché charbonnier, esquissée ci-dessus, apparaît dans les chiffres du tableau:

Evolution du bilan global de houille et agglomérés dans la Communauté

(en millions de tonnes)

	1962	1964	1965
Consommation de la Communauté (1)	258,2	253,2	237,5
Variation des stocks chez les consommateurs (2)	- 2,3	+ 0,2	- 0,5
Livraisons à l'intérieur de la Communauté	255,9	253,4	237,0
Exportations vers les pays tiers	4,8	2,9	2,0
Demande globale	260,6	256,3	239,0
Production (3)	228,4	230,4	220,0
Importations en provenance des pays tiers	23,6	31,1	29,0
Variation des stocks à la mine et à l'importation	- 8,5	+ 6,2	+ 10,0
Offre globale	260,6	255,3	239,0

(1) Foyers domestiques : livraisons
 (2) Foyers domestiques exclus
 (3) Y compris le brai pour l'agglomération et la correction pour bas-produits.

La demande de charbon

En 1965, en dehors de l'hydraulicité aucun élément exogène n'a perturbé l'évolution de la demande de charbon.

Au total la consommation de charbon en 1965 s'est élevée à 238 millions contre 253 millions de tonnes en 1964, et présente un recul de 6% sur l'année antérieure.

A ce jour, les deux secteurs les plus grands, les centrales et les cokeries, représentent 64% de la Consommation globale. En 1953, leur part ne dépassait pas 48%. Ces chiffres illustrent bien le fait que dans ces secteurs le charbon se trouve encore en position relativement favorable.

L'accroissement très rapide de la consommation d'électricité fait que, malgré la diminution continue de la consommation d'énergie primaire pour la production d'un kWh produit dans les centrales thermiques et l'utilisation accrue des produits pétroliers, avec une hydraulicité moyenne les débouchés du charbon en ce secteur devaient s'élargir.

Au cours des années prochaines, cette tendance devrait se poursuivre, étant entendu que les mesures et décisions prises dans plusieurs pays membres produiront l'effet escompté. Le seul facteur qui puisse contre-carrer ce développement serait une nouvelle expansion de l'emploi du fuel-oil lourd pour la production d'électricité. Avec le développement des raffineries à l'intérieur de la Communauté, l'offre de fuel-pil s'accroît rapidement; en outre, les centrales s'équipent de plus en plus en installations bivalentes, ce qui leur permet d'adapter leur approvisionnement à toutes les variations de prix.

En 1965, la consommation de houille pour la carbonisation, tout en étant de 20% supérieure à celle de 1953, stagne à ce niveau depuis 1958. En ordre principal, l'activité des cokeries est gouvernée par la demande en coke de la sidérurgie, des foyers domestiques et de l'industrie autre que l'industrie sidérurgique, et par la demande en gaz de cokerie. Or, toutes ces variables sont en régression.

La position de la carbonisation à l'avenir dépend essentiellement de la mesure dans laquelle la sidérurgie continuera à jouer ce rôle compensateur. L'évolution des dernières années montre qu'un accroissement de la production de fonte, même de 4% par an, ne va pas nécessairement de pair avec une augmentation des besoins en coke. On se trouve ici devant les conséquences des techniques et pratiques nouvelles qui conduisent à une réduction de la mise au mille de coke, telles que l'injection de combustibles et l'augmentation de la part des minerais riches et des agglomérés dans la charge des hauts fourneaux.

En face des deux secteurs en expansion par rapport à 1953, les centrales et les cokeries, quatre secteurs se présentent en forte diminution. Les usines à gaz et les chemins de fer ont, pour des raisons connues, continuellement réduit leur consommation de charbon et n'achètent aujourd'hui

que 55% et 36% respectivement des tonnages de 1953. Les industries diverses et l'industrie sidérurgique, pour la consommation directe de houille, sont retombées à environ 70% de leurs besoins de 1953. Dans tous ces secteurs, la concurrence avec les autres sources d'énergie et notamment les produits pétroliers lourds, le gaz de pétrole et le gaz naturel joue au maximum.

Les foyers domestiques se trouvent en position intermédiaire entre les deux grands secteurs, d'une part, et les secteurs en diminution structurelle, d'autre part. Les quantités livrées en 1965, bien qu'en régression, représentent encore 93% des tonnages livrés en 1953. Si, en valeur absolue, le charbon a pu grosso modo conserver ses débouchés dans ce secteur, il n'en est pas ainsi en valeur relative.

Les échanges de combustibles solides entre pays de la Communauté se sont encore réduits en 1965 et restent encore inférieurs à ceux de 1953.

Pour 1965, les échanges de houille et d'agglomérés ont porté sur 17 millions de tonnes, en réduction de 400.000 tonnes sur l'année précédente, alors que les échanges de coke ont porté sur 9,9 millions de tonnes, en réduction de 500 000 tonnes seulement.

Le tonnage de houille importé en provenance des pays tiers est toujours important : 28,9 millions de tonnes, mais cependant en diminution de 2,2 millions de tonnes par rapport à 1964.

Comme les années précédentes, l'importation en provenance des Etats-Unis représente plus des deux tiers du tonnage acheté à l'extérieur de la Communauté et en valeur absolue le volume (20,4 millions de tonnes) n'a pas diminué par rapport à 1964.

Le fléchissement des exportations de houille, d'agglomérés et de coke a été en 1965 d'un million de tonnes environ, soit de 16% par rapport à l'année dernière. La régression est un peu moins marquée pour le coke (3,3 millions de tonnes exportées) que pour la houille (2,1 millions de tonnes exportées) ; pour ces deux produits, l'Allemagne fédérale, qui assure les trois quarts des exportations de la Communauté, a supporté la plus grosse part de la réduction.

Les exportations ne représentent plus que 2,5 % des possibilités d'écoulement des producteurs de la Communauté.

L'augmentation importante des stocks connue en 1964 s'est amplifiée en 1965: 11,5 millions de tonnes équivalent houille contre 6 millions l'année précédente.

Stocks de houille à la mine

(en millions de tonnes)

Pays	fin 1963	fin 1964	fin 1965	Stockage en 1965
Allemagne (R.F.)	3,8	8,6	15,6	+ 7,0
Belgique	0,5	1,5	2,4	+ 0,9
France	6,1	5,7	7,2	+ 1,5
Pays-Bas	0,4	0,9	1,2	+ 0,3
Communauté	10,8	16,7	26,4	+ 9,6

La production de houille de l'ensemble de la Communauté a atteint en 1965, le chiffre de 218,10 millions de tonnes. Elle s'établit donc à un niveau inférieur de 10,4 millions de tonnes à celui de l'année précédente et de 5,4 millions de tonnes à celui de 1963, année caractérisée par une grève de longue durée dans les charbonnages de France qui avait entraîné une perte d'extraction correspondante. En France, en Belgique, aux Pays-Bas, la production continue à marquer une tendance à la baisse. En république fédérale d'Allemagne même où, depuis 1959, elle s'était maintenue au même niveau, on enregistre en 1965 une diminution de la production de 5%.

Evolution de la production de houille

(en millions de tonnes)

Pays	1953	1959	1962	1963	1964	1965(1)
Allemagne (R.F.)	140,9	141,8	141,1	142,1	142,2	135,1
Belgique	30,1	22,8	21,2	21,4	21,3	19,8
France	52,6	57,6	52,4	47,8	53,0	51,4
Italie	1,1	0,7	0,7	grève 0,6	0,5	0,4
Pays-Bas	12,3	12,0	11,6	11,5	11,5	11,4
Communauté	237,0	234,9	227,0	223,4	228,4	218,1

(1) Chiffres provisoires pour 1965

Les efforts entrepris afin d'améliorer les conditions d'extraction dans les charbonnages de la Communauté ont été poursuivis avec constance.

Comparaison entre la réduction des effectifs du fond
et l'accroissement du rendement fond

(en %)

	1963		1964		1965	
	Effectifs	Rendement fond	Effectifs	Rendement fond	Effectifs	Rendement fond
Allemagne (R.F.)	- 6,4	+ 6,3	- 4,5	+ 3,7	- 5,1	+ 3,4
Belgique	- 2,7	+ 0,1	+ 2,7	- 3,1	- 7,0	+ 6,3
France	- 2,0	+ 1,9	- 3,7	+ 4,5	- 4,0	+ 0,3
Italie	- 31,8	+ 19,3	- 26,7	+ 26,6	- 23,3	+ 14,8
Pays-Bas	- 1,5	+ 0,8	- 2,3	+ 2,5	- 2,4	+ 2,7
Communauté	- 4,7	+ 4,5	- 3,3	+ 2,7	- 4,9	+ 2,7

Rendement moyen des houillères

La productivité exprimée dans les charbonnages de la Communauté en rendement fond par homme/poste était passée, en 1964, à 2 333 kg, augmentant de 2,7 % par rapport à l'année précédente (2 272 kg en 1963).

C'est le progrès le plus faible enregistré depuis 1961, puisque le taux d'accroissement moyen annuel du rendement par poste s'est progressivement réduit depuis cette date de 7,5% à 4,5% et en 1964 à 2,7 %.

Tant au niveau de l'entreprise que sur le plan de l'industrie charbonnière dans son ensemble, l'effort de rationalisation et d'assainissement des mines de houille s'est poursuivi avec constance en 1965 dans tous les bassins de la Communauté.

Le pourcentage de production provenant des chantiers d'abattage entièrement mécanisés, c'est-à-dire des chantiers où l'abattage du charbon et sa mise sur convoyeur en taille s'effectuent à l'aide de machines, a pu être porté à environ 67% (contre environ 30,3% en 1959).

§ 2 - LE MARCHE COMMUN DE L'ACIER

Situation générale du marché en 1965

Selon les premières estimations et non compris la république populaire de Chine, la production sidérurgique a atteint dans le monde, en 1965, quelque 445 millions de tonnes d'acier brut, en augmentation de 4,2 % environ par rapport à celle de 1964. Les cinq plus grands producteurs ont été en ordre d'importance (production en 1965 et variation par rapport à 1964 en tonnes métriques) :

Etats-Unis	122 millions de tonnes	+ 3,4 %
U.R.S.S.	91 millions de tonnes	+ 7,0 %
C.E.C.A.	86 millions de tonnes	+ 3,7 %
Japon	41 millions de tonnes	+ 2,4 %
Royaume-Uni	27,5 millions de tonnes	+ 3,0 %

Mais les capacités de production d'acier brut dans le monde (non compris la république populaire de Chine), qui ont atteint en 1965 environ 500 millions de tonnes, ont été à nouveau nettement supérieures à la demande mondiale d'acier, d'autant plus qu'en 1965 la demande aux Etats-Unis, par suite de la menace de grève dans la sidérurgie américaine, a largement dépassé les besoins de la consommation.

Le problème des surcapacités existantes dans le monde se retrouve également à l'échelle communautaire. Les possibilités de production d'acier brut de la Communauté ont dépassé 100 millions de tonnes en 1965, ce qui représente un accroissement de plus de 8 millions de tonnes (dont près de 3 millions de tonnes en Italie) par rapport à 1964. Or, la production n'a pu s'accroître que d'un peu plus de 3 millions de tonnes de 1964 à 1965 et cela malgré une demande très soutenue à l'exportation. Le taux d'utilisation des possibilités de production, qui avait atteint 90% en 1964, est revenu en dessous de 86% en 1965.

D'une année à l'autre, la consommation réelle d'acier de la Communauté, calculée en équivalent d'acier brut, est passée de 68,3 à environ 71 millions de tonnes, soit un accroissement d'environ 2,7 millions de tonnes, ou 3,9%. Toutefois, cette augmentation de la consommation réelle n'a pas entraîné un accroissement correspondant de la demande, car les utilisateurs ont consommé en 1965 une grande partie des stocks additionnels qu'ils avaient constitués en 1964. Ceci se vérifie par le fait que la consommation apparente d'acier brut de la Communauté, soit la différence entre la production et le solde du commerce extérieur, se situe en 1965 pratiquement au même niveau qu'en 1964, à savoir à 71 millions de tonnes environ. Une fois de plus se trouve confirmée la remarque suivant laquelle la demande effective ne se calque pas sur l'évolution de la consommation réelle et qu'au contraire elle accuse par rapport à celle-ci des écarts plus ou moins prononcés qui provoquent inutilement des fluctuations de prix.

En outre, la consommation d'acier ne se développe plus dans la Communauté au même rythme que la production industrielle. De 1960 à 1965 la consommation réelle d'acier s'est accrue de 4,5 % en moyenne par an environ, alors que durant la même période la production industrielle (non compris le bâtiment) a progressé de 5,8 % en moyenne par an. Ce ralentissement de la consommation d'acier par rapport à la production industrielle s'explique notamment par des phénomènes d'allégement c'est-à-dire l'emploi de produits de section allégée, ce qui est d'ailleurs en grande partie imputable à l'amélioration de la qualité des aciers.

Contrairement à la consommation apparente d'acier dans la Communauté, qui est restée pratiquement au même niveau qu'en 1964, la demande à l'exportation a été très soutenue en 1965. De 13,9 millions de tonnes en équivalent d'acier brut en 1964, les exportations d'acier de la Communauté sont passées à environ 18,6 millions de tonnes en 1965, soit un accroissement de presque 34 %. Près d'un quart de ces exportations était destiné aux Etats-Unis contre 18% en 1964; les exportations vers les Etats-Unis ont augmenté de plus de 80% de 1964 à 1965. Les achats des consommateurs américains étaient en majeure partie dictés par la menace de grève dans la sidérurgie américaine qui a persisté jusqu'à la fin du mois d'août 1965.

Les importations d'acier de la Communauté en provenance des pays tiers ont baissé de 3,4 millions de tonnes en équivalent d'acier brut en 1964 à 2,5 millions de tonnes en 1965.

Le niveau général des prix pratiqués à l'intérieur de la Communauté, qui s'était relevé en 1964 par rapport au niveau très bas de 1963, s'est de nouveau infléchi en 1965, surtout dans le courant du deuxième semestre. A la différence de la situation existant en 1963, la baisse des prix a été provoquée moins par la pression des prix des pays tiers - le volume des alignements sur offres de pays tiers est d'ailleurs revenu de 2,3 millions de tonnes en 1963 à 0,5 million de tonnes en 1965 - que par une concurrence accrue entre les producteurs de la Communauté. Certains d'entre eux ont publié, en 1965, des prix de barème inférieurs à ceux de 1963 pour la plupart des produits.

Compte tenu de l'ensemble des circonstances, la Haute Autorité a pris l'initiative de la prolongation jusqu'à la fin de l'année 1966 des mesures périphériques de sauvegarde institué deux ans auparavant. Elle a considéré que leur abandon aurait entraîné le retour de la situation qui était à leur origine en 1963. A côté de cela, la Haute Autorité a, en liaison avec tous les milieux intéressés, suivi de très près l'évolution du marché de l'acier, en soulignant avec toute la vigueur possible la nécessité de réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande indiqué dans les programmes prévisionnels trimestriels qu'elle publie au titre de l'article 46 du traité.

En plus de toutes ces actions à court terme, la Haute Autorité a pris un certain nombre d'initiatives à moyen terme, susceptibles d'améliorer la situation. Dans le domaine de la consommation, la Haute Autorité poursuit ses études pour analyser la structure de la consommation et les phénomènes de substitution et d'allégement; elle fait des efforts en vue de promouvoir

la consommation; le succès des deux congrès tenus à Luxembourg en apporte le témoignage, ainsi que le succès du concours international portant sur un projet d'une unité d'habitation fabriquée à l'échelle industrielle. En collaboration avec des instituts spécialisés de la Communauté, la Haute Autorité, en outre, entrepris des études sur la consommation d'acier dans les pays tiers, qui pourront fournir des indications précieuses sur l'évolution des exportations directes d'acier de la Communauté. Une étude similaire sur les exportations indirectes (biens d'équipement) est en voie d'achèvement. Finalement, la Haute Autorité axe son activité dans le domaine de la recherche technique sur les exigences nouvelles.

Minerai de fer

A une extraction de 78,7 millions de tonnes de minerai brut a correspondu une production marchande de 74,7 millions de tonnes en 1965 (77,3 millions de tonnes en 1964). Pour l'ensemble de la Communauté cela représente une réduction de 3,3% qui se répartit inégalement: abstraction faite de l'Italie et de la Belgique, où les tonnages produits sont faibles par rapport à l'ensemble, elle est de 8,4 % au Luxembourg, de 8,0% en Allemagne fédérale et de 2,3 % en France. Ce dernier pays est le plus gros producteur de minerai de la Communauté; en 1964, il avait augmenté sa production de près de 5%.

Les importations de minerai en provenance de pays tiers ont atteint 53,8 millions de tonnes en 1965 (47,7 millions en 1964).

A l'exportation, l'activité a été plus réduite qu'en 1964: au total, il a été exporté 355 000 tonnes contre 505 000 tonnes en 1964.

La production de fonte (hauts fourneaux et fours électriques) de la Communauté se monte en 1965 à 63,2 millions de tonnes, soit une augmentation de 4% par rapport à 1964.

De nouveaux progrès ont été faits pour l'enrichissement du lit de fusion des hauts fourneaux consécutivement à l'augmentation des importations de minerais de fer et au développement des procédés d'agglomération de minerais. La consommation d'agglomérés s'établit en 1965 à 1 076 kg par tonne de fonte produite, contre 1 031 kg en 1964 et 519 kg en 1954. Ces deux éléments réunis ont permis de porter la teneur moyenne en fer des minerais et agglomérés consommés aux hauts fourneaux à près de 42% contre environ 41% en 1964 et 35 % en 1954 ainsi que de réduire celle de coke à 704 kg par tonne de fonte produite en 1965 contre 733 kg en 1964 et 960 kg dix ans auparavant.

Acier

La production d'acier brut dans la Communauté, en accroissement de 3,7% par rapport à 1964, a atteint 85,925 millions de tonnes en 1965. Cet accroissement est notamment dû à l'expansion de la production d'acier en Italie et aux Pays-Bas. Dans les autres pays de la Communauté, la production est demeurée pratiquement stationnaire, sauf en Belgique où elle a augmenté quelque peu. Comme pour la fonte, cette évolution doit être replacée dans une période plus longue.

Production d'acier brut

(en millions de tonnes)

Pays	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (1)	Différence en % 1965/1964
Allemagne (R.F.)	34,10	33,46	32,56	31,60	37,34	36,82	- 1,4
Belgique	7,18	7,00	7,35	7,53	8,73	9,16	+ 5,0
France	17,30	17,58	17,23	17,55	19,78	19,60	- 0,9
Italie	8,56	9,38	9,76	10,16	9,79	12,64	+ 29,0
Luxembourg	4,08	4,11	4,01	4,03	4,56	4,59	+ 0,6
Pays-Bas	1,94	1,97	2,09	2,34	2,66	3,12	+ 17,3
Communauté	73,07	73,50	73,00	73,21	82,96	85,93	+ 3,7

(1) Chiffres provisoires

La faveur dont jouit depuis quelques années le procédé d'élaboration de l'acier par soufflage à l'oxygène a continué à modifier la structure de la production sidérurgique de la Communauté.

Ventilation de la production d'acier par qualités

(en % de la production)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (chiffres pro- visoires)
Aciers Thomas et Bessemer	49,6	48,4	47,0	45,8	42,1	37,6
Aciers Martin	37,8	36,8	36,2	34,5	33,7	31,3
Aciers électriques	10,4	11,5	12,0	12,2	11,6	12,0
Aciers élaborés à l'oxygène	2,2	3,3	4,8	7,5	12,6	19,1

En 1965, la production d'aciers spéciaux a réalisé une avance tant en valeur absolue qu'en valeur relative par rapport à 1964. Elle demeure cependant en retrait par rapport à la place qu'elle occupait en 1961 dans la production sidérurgique.

Production d'aciers spéciaux

(en milliers de tonnes arrondies)

Pays	1960	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % 1965/1964
Allemagne (R.F.)	2 968	2 855	2 527	2 481	3 047	3 127	+ 2,6
France	1 470	1 544	1 485	1 483	1 601	1 747	+ 9,1
Italie	1 337	1 567	1 337	1 192	1 070	1 295	+ 21,0
Benelux	199	216	202	194	252	234	- 7,1
Communauté	5 975	6 183	5 550	5 350	5 970	6 403	+ 7,3
Production d'acier brut	73 076	73 511	73 011	73 218	82 856	85 925	+ 3,7
Part des aciers spéciaux dans la production globale d'acier brut (en %)	8,17	8,41	7,60	7,31	7,21	7,45	

Les échanges entre les pays de la Communauté ont connu un certain ralentissement en 1965. Ces échanges ont atteint 11,8 millions de tonnes en 1965, contre près de 12,3 millions de tonnes en 1964 (en poids d'aciers laminés).

Comme déjà indiqué, le volume des exportations vers les pays tiers a pris en 1965 un essor considérable : 14,3 millions de tonnes contre près de 10,5 millions en 1964 (poids des produits finis C.E.C.A.).

Les importations de la Communauté en provenance des pays tiers sont tombées de 2,7 millions de tonnes en 1964 à 1,9 million de tonnes en 1965.

Prix

Le niveau général des prix, qui s'était très largement amélioré en 1964 par rapport aux dégradations importantes de 1963, et ce, même si l'application totale des prix de barèmes officiels n'a pas pu être atteinte, s'est à nouveau considérablement infléchi, surtout au cours du deuxième semestre 1965. Pour certains produits, il est descendu au-dessous du niveau de 1963, ainsi qu'il ressort du tableau suivant (prix de barème le plus bas en dollars par tonne). Au début de 1966, des signes d'une légère amélioration de ces prix se sont manifestés.

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>Decembre 1965</u>	<u>Janvier 1966</u>
Ronds à béton (B)	81	94	80	80
Laminés marchands (B)	95	96	90	90
Profilés	97,75 (F)	97,75 (F)	90 (B)	90 (B)
Fil machine (B)	75	90	89	89
Tôles fortes	95 (B)	106,30 (N)	89 (B)	97 (B)
Tôles fines } (B)	112,20	130	108	108 (B)
laminées à chaud } (F)		124,75		

(B) = Belgique; (F) = France; (I) = Italie; (N) = Nederland

Congrès de l'acier 1965

La Haute Autorité a organisé, du 26 au 28 octobre 1965, le deuxième congrès de l'acier sur le thème "Progrès dans l'utilisation de l'acier". Environ 1 200 participants de 44 pays ont pris part à cette manifestation. L'importante participation de techniciens et de savants des pays tiers montre que cette initiative de la Haute Autorité est internationalement reconnue et que les congrès de l'acier à Luxembourg ont acquis, dans l'inter-
valle, une réputation mondiale.

1797/66 f

§ 3. L'application des règles de concurrence

Depuis plusieurs années, la Haute Autorité a attiré l'attention sur certains problèmes d'actualité dans le domaine particulièrement important de la politique de la concurrence.

Il s'agit des changements structurels de facteurs de concurrence provoqués en particulier par l'apparition d'une concurrence de substitution, ainsi que des problèmes posés par les concentrations d'entreprises, compte tenu de l'évolution technique et de la modification des conditions générales de la concurrence.

Cette évolution a amené les entreprises à prendre des mesures - conclusion d'accords de spécialisation ou concentrations - qui relèvent des articles 65 et 66 du traité. Dans tous les cas, la Haute Autorité a pu jusqu'ici répondre à ces préoccupations en donnant son autorisation, assortie, il est vrai, comme par le passé, des conditions qui lui semblent s'imposer.

Dans l'appréciation de chaque cas particulier, la Haute Autorité a également tenu compte, en plus des règles de la concurrence, des répercussions éventuelles de ces concentrations d'entreprises pour les travailleurs. Jusqu'ici, on n'a pu relever aucun problème social de quelque importance imputable à des mesures ou à des décisions prises en matière d'ententes et de concentrations.

Parmi les actes, décisions ou travaux de l'année écoulée en matière d'ententes et concentrations, on retiendra :

a) ententes

- l'examen du rapport de M. Müller-Armack sur les comptoirs de vente des charbons de la Ruhr qui a conduit à une prorogation pour deux ans (jusqu'au 31-3-1968) de l'autorisation donnée;

- l'autorisation de vente en commun accordée jusqu'au 31-12-1969 au Comptoir belge des Charbons (Cobéchar) qui groupe des mines représentant 92 % de la production belge et 8 % de la production communautaire;

- la confirmation, suite à l'arrêt de la Cour, de la décision 15-64 de la Haute Autorité annulant l'autorisation à la Société rhénane d'exploitation et de manutention (Soréma) de s'associer aux accords sur la vente en commun par l'intermédiaire des négociants de gros opérant dans l'Allemagne du sud.

- l'autorisation d'accords de spécialisation concernant Salzgitter Hüttenwerke AG et Ilseder Hütte en matière de vente de fil machine ou encore en matière de vente en commun de laminés marchands et profilés par Dortmund-Hörder Hüttenunion AG, Hoesch AG et Hüttenwerk Oberhausen AG et Mannesmann AG.

b) concentrations

- autorisation de la fusion entre la société Denain-Anzin et les forges et aciéries du nord et de l'est, sociétés holdings qui contrôlaient en commun USINOR;

- autorisation assortie de conditions de l'acquisition de la majorité des actions de la société HADIR par l'ARBED;

- autorisations de concentration d'entreprises de transformation pour l'acier (Flick KG - Südwestfalen AG et Daimler Benz AG; Châtillon - Tissemétal; Pompey-Forges).

A propos des contrôles des prix auprès des producteurs d'acier et de charbon, la Haute Autorité fait observer qu'en dépit de résultats positifs, l'efficacité n'a pas toujours répondu à son attente, de nombreuses possibilités existant pour les entreprises de conclure des transactions dont l'appréciation complète échappe au contrôle direct de la Haute Autorité. La coopération des administrations nationales est nécessaire dans bien des cas.

§ 4. Les Transports

L'exécution de la recommandation 1-61 de la Haute Autorité visant la réalisation d'une publicité des prix et conditions des transports de charbon et d'acier, adéquate au fonctionnement du marché commun, exige une action continue pendant une période relativement longue.

Des progrès ont pu être réalisés dans tous les Etats membres, qui ont permis la mise en oeuvre effective de mesures de publicité. Dans certains Etats membres, cette réalisation a exigé la mise au point de textes législatifs ou réglementaires; tel est en particulier le cas dans les pays suivants : Belgique, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. Dans ce dernier pays, des projets mis au point en commun par les services de la Haute Autorité et le ministère néerlandais des transports et du Waterstaat ont été promulgués fin 1965 et mis en vigueur le 1-1-1966.

Par ailleurs, un certain nombre de problèmes touchant des transports intérieurs ou internationaux appellent encore des solutions vers lesquelles tendent les efforts de la Haute Autorité.

L'état d'avancement de l'exécution de la recommandation 1-61 en matière de transports intérieurs dans les différents Etats membres permet d'envisager la possibilité d'entreprendre à bref délai l'étude, sur le plan multilatéral, des solutions pratiques aux problèmes de la publicité des frets internationaux rhénans et non rhénans entre ports de la Communauté, des prix et conditions des transports routiers internationaux intra-Benelux et autres, ainsi que des prix et conditions de transports ferroviaires effectués sous le couvert de conventions non publiées entre Etats membres avec emprunt en transit du territoire suisse ou autrichien.

Parmi les problèmes en cours, relatifs aux transports ferroviaires, on rappellera que la Deutsche Bundesbahn a mis en vigueur des tarifs spéciaux applicables à des transports de combustibles minéraux solides et de produits sidérurgiques en provenance ou à destination de certaines gares sarroises, pour lesquels le gouvernement fédéral allemand invoque la concurrence potentielle d'un canal Sarre-Palatinat (tarifs dits "als ob").

L'examen de ces tarifs est effectué en liaison avec la Commission de la C.E.E.

Par ailleurs, à l'occasion des négociations menées entre la Haute Autorité et les gouvernements en vue de l'application des dispositions de l'article 70, alinéa 3, du traité et de la recommandation 1-61, les représentants des gouvernements allemand et français ont fait part à la Haute Autorité de l'intention de leur gouvernement de régler le problème de la publicité des prix et conditions des transports routiers effectués entre l'Allemagne et la France par l'instauration d'un tarif direct international.

Les négociations visant l'établissement de ce tarif direct et la mise au point d'un projet d'accord intergouvernemental sont en cours et les gouvernements belge et luxembourgeois se sont associés aux négociations.

Evolution des transports des produits CECA

La tendance générale à la baisse du trafic total des produits CECA, chemins de fer, navigation intérieure et maritime (transports routiers non compris), qui avait prévalu depuis 1960, s'était renversée en 1963 où la hausse avait été de 3,3%. Ce retournement s'est trouvé confirmé par une augmentation de 1,3 % en 1964, année où le trafic total est passé à 493,3 millions de tonnes, en accroissement de 6,4 millions de tonnes par rapport à 1963. Le trafic intracommunautaire est resté assez stable (+1%), alors que le trafic avec les pays tiers a progressé de 2,6 % et a représenté en 1964 23,4 % du trafic global (23,0 % l'année précédente).

La répartition du trafic entre les différents moyens de transports est à l'image des tendances fondamentales : les parts de la navigation intérieure et maritime ont augmenté en 1964 à respectivement 17,5 et 21,2 % (16,1 et 20,1% en 1963) au détriment de la voie ferrée, dont la part est tombée à 61,4 % (63,8 % en 1963).

CHAPITRE IV

LE DEVELOPPEMENT A LONG TERME DES
INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

§ 1 - Les investissements

Au cours des onze années 1954 à 1964, les dépenses d'investissements inscrites par les entreprises à l'actif de leurs bilans ont atteint 14,2 milliards d'unités de compte, soit environ 1,3 milliard d'unités de compte en moyenne annuelle.

L'enquête menée au début de 1964 pour l'année commençante annonçait que les dépenses globales d'investissements retomberaient en 1964 aux environs de 1,6 milliard u.c., après avoir atteint en 1963 le montant record de 1,8 milliard u.c. L'enquête effectuée au 1er janvier 1965 a confirmé cette prévision, sous réserve d'une légère insuffisance des réalisations minières compensée par un certain excédent des réalisations sidérurgiques.

Les résultats de l'enquête 1965 peuvent, en ce qui concerne les dépenses d'investissements, se résumer dans le tableau :

Dépenses d'investissements dans les industries de la Communauté

(en millions d'unités de compte A.N.E.)

Industrie	Dépenses effectives comptabilisées au 1-1-1965		Dépenses prévues au 1-1-1965
	1963 (1)	1964	1965
Industrie charbonnière	334	302	354
Mines de fer	28	24	31
Industrie sidérurgique	1.480	1.291	992
Total	1.842	1.617	1.377
(1) Chiffres rectifiés par rapport aux données fournies dans le 13e Rapport général.			

L'enquête de 1965 fait apparaître un nouveau recul des dépenses d'investissements dans l'industrie charbonnière, qui sont tombées de 384 millions u.c. en 1961 à 372 en 1962, 334 en 1963 et 302 en 1964.

La baisse des dépenses d'investissements dans les mines de fer de la Communauté, amorcée en 1962, s'est poursuivie en 1963 et 1964 dans tous les bassins de la Communauté. Les dépenses enregistrées en 1964 n'atteignent pas même la moitié de celles de 1961.

Malgré la reprise de la production sidérurgique en 1964 et malgré une certaine amélioration temporaire des recettes, la tendance à la baisse des investissements qui se dégagait de l'enquête effectuée au 1er janvier 1964 ne s'est pas modifiée. Les grands programmes entrepris depuis 1959 ont pour la plupart été réalisés dans les conditions prévues, sauf en Italie où des efforts exceptionnels ont été poursuivis en 1964 en dépit d'une conjoncture assez défavorable. Un nouveau ralentissement, plus ou moins marqué, est à prévoir à partir de 1965 dans la Communauté, l'Italie rejoignant en particulier un niveau d'investissement mieux adapté à sa capacité.

Le mouvement de repli constaté en 1964 pour la Communauté affecte les divers secteurs dans des proportions analogues: par rapport à l'année précédente, la baisse est de 14% dans le secteur de la fonte, 10% dans les aciéries, 15% dans les laminoirs, 8% dans les services généraux.

L'ensemble des résultats de l'enquête 1965 confirme les prévisions que l'enquête précédente avait formulées concernant l'année 1964.

Les possibilités d'extraction de houille annoncées pour 1968 n'atteignent pas 235 millions de tonnes, en recul de près de 8 millions de tonnes par rapport à 1964, en dépit des investissements de productivité poursuivis au cours des années récentes et appelés à se développer encore en 1965 dans les sièges maintenus en service.

Les mines de fer lorraines annoncent également pour 1965 une légère reprise de leurs investissements. Les efforts porteront toutefois surtout sur l'amélioration de la productivité et ne suffiront sans doute pas à compenser quantitativement l'incidence des fermetures de mines décidées au cours des trois dernières années dans les divers bassins de la Communauté sous la pression de la concurrence des minerais d'outre-mer.

L'enquête de 1965 laisse prévoir que le fléchissement des investissements sidérurgiques, amorcé en 1964 en dépit d'une certaine amélioration conjoncturelle, se poursuivra au cours des années suivantes, que caractérisera sans doute une conjoncture plus difficile; les dépenses de 1965 demeureront néanmoins supérieures au niveau moyen des années 1954-1960. Bien que les entreprises orientent de plus en plus leurs efforts vers des améliorations de productivité, le rythme d'expansion des possibilités de production ne sera guère modifié; le taux d'accroissement annuel entre 1964 et 1968 pourrait être de l'ordre de 5%, c'est-à-dire à peine inférieur à celui qui fut observé au cours de la période 1952-1964. Il est possible qu'une telle croissance dépasse le rythme de développement de la demande de produits sidérurgiques; les entreprises en ont la crainte, mais beaucoup d'entre elles ne voient pas la possibilité de se moderniser sans accroître notablement leurs capacités, compte tenu des grandes dimensions des engins modernes.

Dépenses spécifiques d'investissements

Le tableau suivant précise, pour les divers pays membres, les dépenses spécifiques d'investissements, c'est-à-dire le rapport entre les dépenses effectuées et les tonnages produits dans les principaux secteurs de production.

Compte tenu des réserves déjà exprimées au sujet de ces données dans les rapports généraux antérieurs (1), il apparaît indiqué de retenir comme base de comparaison des moyennes pluriennales, en donnant seulement, à titre indicatif, les derniers chiffres annuels disponibles (en l'espèce, ceux de 1964). Les moyennes figurant dans le tableau couvrent chacune cinq ans; un tel laps de temps garantit pratiquement l'élimination des brusques écarts qui pourraient apparaître si l'on examinait chaque année isolément. Il n'est par contre pas possible d'éliminer les réserves dues à ce que la structure et les conditions d'exploitation des secteurs étudiés diffèrent d'un pays à l'autre et à ce que les prix des biens d'équipement - exprimés en monnaie de compte aux prix de l'année considérée - ne sont pas rigoureusement comparables.

En ce qui concerne l'industrie charbonnière de la Communauté, les données relatives aux deux périodes quinquennales comparées accurent, dans l'ensemble, une grande stabilité; une légère hausse des dépenses spécifiques dans les charbonnages allemands ne parvient pas à compenser la baisse en Belgique et en France. L'écart manifestement faible entre les divers montants et la moyenne de la Communauté montre une homogénéité qui n'existe pas à ce degré dans les autres secteurs.

Pour ce qui est des cokeries, la période 1959-1963 marque un net fléchissement par rapport aux années 1954-1958. L'Italie est le seul pays où l'on note une progression provisoire, qui se maintient en 1964 du fait des programmes de constructions nouvelles dans le secteur des cokeries sidérurgiques et des cokeries indépendantes.

Les dépenses spécifiques pour les centrales minières ont fortement fléchi pendant la période 1959-1963 par rapport à la période 1954-1958 et le recul, si l'on peut prendre l'année 1964 comme indice, semble se poursuivre.

Dans les mines de fer, les dépenses spécifiques d'investissements ont diminué en 1964 dans le bassin lorrain, alors qu'elles y étaient restées pratiquement inchangées pendant une période assez longue comme dans la plupart des bassins de la Communauté.

L'industrie sidérurgique a fourni au cours de la période 1959-1963 un effort supérieur à celui des années 1954-1958. En revanche, un certain relâchement s'est manifesté en 1964 dans la plupart des pays, sauf en Italie.

(1) 11e Rapport général, n° 393.

Cette constatation vaut en particulier pour le secteur de la fonte dans lequel on note en Italie d'importants investissements ayant pour objet, en premier lieu, la construction de nouvelles installations d'agglomération, mais également la modernisation des hauts fourneaux existants et la construction de nouvelles unités. Par contre, toutes les indications concernant les autres pays témoignent d'un recul en 1964.

Les dépenses spécifiques d'investissements pour l'acier brut et les laminés en Italie accusent également une forte progression, que l'on retrouve pour l'acier brut, sous une forme atténuée, en Belgique et au Luxembourg et, pour les laminés, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Le contenu des déclarations de 1965

Les déclarations enregistrées en 1965, y compris les modifications, portent sur des investissements d'un coût total prévisionnel de 710 millions u.c. Une entreprise sidérurgique couvre à elle seule près de la moitié de ce chiffre. Le résultat de l'année précédente est ainsi dépassé de 30%. Abstraction faite d'un petit nombre de grands projets établis par les sidérurgies néerlandaise et italienne, la tendance semble toujours marquée par une certaine réserve en ce qui concerne les décisions nouvelles d'investissements.

Coût total des programmes déclarés

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Année de déclaration	Industrie charbonnière(1)	Mines de fer	Industrie sidérurgique	Total (1 + 2 + 3)
	1	2	3	4
1956	205	9	638	852
1957	177	25	252	454
1958	251	16	410	677
1959	137	8	495	670
1960	146	6	1.802	1.954
1961	173	10	1.361	1.544
1962	87	-	553	640
1963	72	-	131	203
1964	43	-	501	544
1965	121	-	589	710

(1) Y compris les usines de briquettes de lignite et de semi-coke de lignite, ainsi que les cokeries indépendantes.

Les dépenses prévues pour les projets de l'industrie charbonnière s'élèvent en 1965 à 121 millions u.c. (dont 93 millions pour la Ruhr), soit environ 80% de plus que la moyenne des trois dernières années, mais n'atteignent plus cependant, il s'en faut de beaucoup, le niveau des années 1956 à 1961. Les deux tiers à peu près des dépenses (c'est-à-dire 82 millions u.c.) portent sur les sièges d'extraction; les projets y visent à améliorer la compétitivité des charbonnages, notamment par la concentration des installations d'extraction et de préparation. Pour les cokeries (minières et indépendantes), les projets déclarés représentent 34 millions u.c., les projets les plus importants concernent la réfection complète et le remplacement d'anciennes batteries dans la Ruhr, ainsi que l'extension d'un projet déclaré antérieurement en Italie. Dans le domaine des installations énergétiques des mines, des projets d'installations de chauffage d'un montant de 5 millions u.c. ont été déclarés, alors qu'aucun programme concernant les centrales minières n'a été communiqué à la Haute Autorité.

En 1965 comme en 1962, 1963 et 1964, il n'y a pas eu de déclaration concernant les mines de fer.

Avec 589 millions u.c. le montant annuel pour la sidérurgie dépasse de 88 millions u.c. celui de l'année précédente (501 millions u.c.). Les projets concernant les usines littorales néerlandaises et italiennes représentent deux tiers du montant total, ce qui dénote dans les autres pays la persistance d'une réserve marquée à l'égard des investissements: les capacités existantes et en voie d'extension à tous les stades de production semblent quantitativement suffisantes pour pouvoir couvrir les besoins futurs.

L'accroissement des possibilités de production que l'on peut prévoir d'après les déclarations est sensible; il apparaît comme la conséquence nécessaire d'investissements orientés en premier lieu vers l'amélioration de la productivité et la mise en oeuvre de nouveaux procédés de production dans la plupart des pays de la Communauté. Les accroissements atteindront 0,6 million de tonnes par an pour les agglomérés de minerai, 1,9 million de tonnes par an pour la fonte et 5,2 millions de tonnes par an pour l'acier brut (soit 1,1 million de tonnes par an en 1966, 1,1 en 1967, 0,7 en 1968 et 2,3 au cours des années suivantes). Les possibilités de production en acier LD augmenteront en particulier de 6 millions de tonnes par an, partiellement compensées par un recul de l'acier Thomas.

Accroissements nets des possibilités de production d'acier brut
tels qu'ils ressortent des déclarations d'investissements

(en millions de tonnes par an)

Pays	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Allemagne (R.F.)	4,6	2,1	0,3	-0,4	1,7	1,6
Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	2,7	2,6	0,4	-	0,6	2,6
France	2,0	0,8	-	0,1	2,2	0,0
Italie	3,9	1,0	0,9	0,3	0,3	1,0
Communauté	13,2	6,5	1,6	0,0	4,8	5,2

Le financement des investissements

Le total des prêts accordés par la Haute Autorité depuis le début de son activité a atteint au 31 décembre 1965 le chiffre de 655,1 millions u.c., dont 502,9 millions relatifs à des investissements industriels, 112,8 millions pour la construction de maisons ouvrières, 29,8 millions au titre de la conversion et 9,6 millions dans le cadre de la réadaptation et de la recherche technique.

Les opérations d'emprunt et de prêt

Du 1er janvier au 31 décembre 1965, la Haute Autorité a réalisé trois opérations d'emprunt d'un montant total de 54,3 millions u.c. Il s'est agi de deux emprunts obligatoires placés sur les marchés des capitaux allemand et néerlandais, et d'un emprunt privé contracté auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois.

Des pourparlers commencés dès l'automne 1965 ont, d'autre part, abouti en janvier 1966, et ont permis de conclure deux importantes opérations financières, l'une de 15 milliards de lires (correspondant à 24 millions u.c.) sur le marché des capitaux italien, et l'autre de 20 millions u.c. sur le marché des capitaux international. Cette dernière opération représente le premier emprunt obligataire émis en unités de compte par une institution internationale.

Ces opérations ont porté le total des emprunts de la Haute Autorité au 31 décembre 1965 à la contrevaletur de 559,5 millions u.c.

L'ensemble des ressources disponibles en 1965 pour l'octroi de prêts aux entreprises s'est élevé à 81,2 millions u.c. Ce montant comprend le produit des emprunts contractés au cours de l'année ainsi que divers autres moyens financiers visés ci-après.

L'essentiel de ces disponibilités a été reprêté en 1965 au prix coûtant, soit en général à un taux d'environ 6% l'an. Les prêts ont été affectés au financement de projets industriels, au financement de la conversion et au financement de maisons ouvrières,

Répartition du montant total des prêts accordés par
la Haute Autorité au 31 décembre 1965

(en millions d'unités de compte et en pourcentage)

Catégorie	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique Luxembg. Pays-Bas	Communauté	
					en mil- lions d'u.c.	en %
Industrie charbonnière	152,2	31,3	4,8	14,0	202,3	30,9
Mines de fer	10,6	13,0	5,7	1,0	30,3	4,6
Industrie sidérurgique	104,5	55,8	97,6	12,6	270,3	41,3
Sous-total	267,3	100,1	107,9	27,6	502,9	76,8
Maisons ouvrières	49,0	17,2	14,0	32,6	112,8	17,2
Conversion	1,0	4,9	15,0	8,9	29,8	4,5
Réadaptation	5,3	0,3	-	-	5,6	0,9
Recherche	1,4	0,8	0,4	0,7	3,3	0,5
Divers	-	-	-	0,7	0,7	0,1
Total	324,0	123,3	137,3	70,5	655,1	100,0

§ 2 - LA RECHERCHE TECHNIQUE

En 1965, la Haute Autorité a intensifié son activité dans le domaine de "la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier, ainsi que la sécurité du travail dans ces industries" (article 55 du traité).

Pendant l'année considérée, les crédits ouverts à ce titre par la Haute Autorité se sont montés à plus de 4,8 millions u.c. pour le charbon, de 5,8 pour l'acier, et à environ 0,9 million u.c. pour le minerai de fer, ce qui représente ensemble un montant de près de 11,5 millions u.c.. Le total des crédits octroyés par la Haute Autorité depuis 1952 pour la recherche technique a ainsi été porté à la fin de l'année 1965 à plus de 49 millions u.c., ce chiffre doit être augmenté de près de 26 millions, avoisinant donc 75 millions u.c., si l'on tient compte des décisions prises par la Haute Autorité depuis 1953 dans le domaine médical et social pour le lancement de différents programmes.

Depuis l'origine jusqu'à la fin de la période faisant l'objet du présent rapport, la Haute Autorité a effectivement versé au titre de paiement pour les recherches techniques 25,2 millions u.c.

Au cours de l'année écoulée, l'action de la Haute Autorité dans le domaine de la recherche a consisté, non seulement à développer et à compléter les recherches effectuées dans les six pays membres, mais encore à prendre l'initiative de certaines recherches, notamment dans le cadre de l'utilisation de l'acier.

L'effort de la Haute Autorité s'est concentré principalement sur des projets dont l'ampleur, le coût, les risques, ou les perspectives incertaines de l'exploitation des résultats à en attendre, font reculer les entreprises, seules ou groupées, ou même, sur le plan national, les instituts de recherche.

A l'initiative de la Haute Autorité, en attendant la mise en place de l'exécutif unique, un groupe de travail interexécutifs a été créé à la fin de 1965 en vue de renforcer les contacts entre les trois exécutifs européens en ce qui concerne la recherche technique. Le groupe de travail a donné à un groupe d'experts mandat de développer les activités dans les directions suivantes :

- coordination des recherches sur des sujets intéressant simultanément au moins deux exécutifs;
- confrontation des expériences en matière de recherche scientifique et technique faites au sein des différentes Communautés pour définir les principes et les lignes d'orientation de l'action que pourra mener l'exécutif unique dans le domaine de la politique scientifique;
- conduites en commun d'études sur la façon selon laquelle la recherche et l'innovation contribuent à la croissance économique, ceci en vue d'améliorer l'efficacité économique de la recherche;

§ 3 - LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET LES PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES

Objectifs généraux "Acier"

Les derniers objectifs généraux, portant sur la période allant jusqu'en 1965, avaient été définis par la Haute Autorité en 1961. Depuis cette date, la situation sidérurgique, tant au niveau communautaire qu'à l'échelon mondial, a profondément évolué.

Un projet de memorandum sur les objectifs généraux "acier" est en cours de discussion au sein de la Haute Autorité. Il sera transmis au Comité consultatif et à la commission compétente du Parlement européen au début du mois d'avril. Sa publication aura lieu dès que les consultations prévues au traité auront eu lieu et que les aménagements éventuellement nécessaires qu'elles suggéreront auront été apportées.

Les Perspectives énergétiques de la Communauté (1965 - 1980)

Les "perspectives énergétiques" avaient été établies pour la première fois en 1961-1962. Elles visaient moins à élaborer des prévisions que de mettre en évidence des mécanismes ou des facteurs que déterminent les tendances fondamentales du marché énergétique européen.

Après une période de cinq ans, le moment est venu de confronter les tendances et les réalisations. C'est l'objet des nouvelles "perspectives énergétiques" actuellement en préparation au sein de la Haute Autorité et des organes interexécutifs.

Les caractères originaux des perspectives révisées résultent ainsi de ce que

- tout d'abord, elles intègrent les informations nouvelles dans le domaine de la production communautaire d'énergie, en particulier au sujet du gaz naturel et de l'énergie nucléaire;
- en second lieu, elles couvrent la période allant jusqu'en 1980;
- enfin, chaque fois les perspectives européennes sont très étroitement placées dans les perspectives mondiales.

Bien entendu, l'analyse est très largement dépendante des périodes de référence. Le choix s'en est porté sur deux principales, dont les dates d'aboutissement sont 1970 et 1980.

Sur la base des équipements de production et de consommation de 1970, qui sont déjà très largement connus, on a l'impression que l'offre restera abondante, mais que le problème vraiment sérieux dans la Communauté sera d'assurer l'écoulement du charbon communautaire.

Les besoins intérieurs d'énergie de la Communauté passeraient ainsi de 597 millions de tec en 1965 à 743 millions de tec en 1970, en augmentation de près de 25% en cinq ans. Parmi les secteurs consommateurs de charbon, on ne prévoit une augmentation de la consommation de charbon d'ici 1970 que pour les centrales thermiques: la consommation de la sidérurgie pour le coke resterait égale. Dans les autres secteurs, les consommations de charbon iraient en décroissant sensiblement. L'écoulement du charbon communautaire, compte tenu de l'importation estimée, si aucune mesure n'était prise pour agir sur celle-ci, se situerait entre 168 et 196 millions de tec, donc en dessous de la consommation de charbon en 1965.

Le volume réel des besoins intérieurs dépendra de la politique économique qui sera suivie dans le domaine de l'énergie, et en particulier des aides qui seront attribuées aux entreprises charbonnières. Car, il est à prévoir que le coût du charbon communautaire sera croissant d'ici 1970, alors que les prix auxquels il sera possible d'importer les produits énergétiques devraient ne pas augmenter sensiblement.

Consommation intérieure d'énergie et fourchettes
pour les débouchés du charbon dans la Communauté

	Energie totale		Charbon			
	En millions de tec		En millions de tec		En % du total de l'écoulement	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
1. Sidérurgie (1) dont coke	62	66	52 (50)	51 (50)	23	26-22
2. Autres industries (1)	115	144	26	15-22	11	7-9
3. Transports (1)	76	109	7	3	3	2-1
4. Secteur domestique (1)	137	165	50	35-45	22	17-20
5. Centrales hydrauliques et nucléaires	42	50	-	-	-	-
6. Centrales thermiques classiques	111	153	58	66-79	25	34-36
7. Autres producteurs et transformateurs d'énergie (1)	46		31		13	
8. Non ventilés	8	56	4	26-29	2	13-12
9. Consommation intérieure totale	597	743	228	196-229		
10. Exportations vers les pays tiers et soutes	79		6	4	2	2
11. Produits non énergétiques (variations de stocks chez les transformateurs et consommateurs finals)	24		- 3		- 1	
12a Ecoulement total (énergie communautaire et importée)	700		231	200-233	100	100
12b Importations de charbon			29	32-37		
12c Ecoulement de charbon communautaire (2)			202	168-196		

(1) Sans électricité.

(2) Calculé en déduisant les importations de l'écoulement total. Pour 1965, le chiffre est inférieur à la production parce qu'il y a eu un accroissement de stocks chez les producteurs de 11 millions de tec

Couverture des besoins intérieurs d'énergie de
la Communauté en 1965 et 1970

A - En millions de tec

	Origine communautaire (1)		Importations nettes		Total	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
Houille	205	168-196	23	32-37	228	200-233
Lignite	31	36	3	2	36	38
Pétrole	23	28	243	369-336	268	397-364
Gaz naturel	23	47	(0,5)	6	23	53
Energie hydraulique et géothermique	39	43	2	2	41	45
Energie nucléaire	2	10	-	-	2	10
Total	323	332-360	272	411-383	597	743

B - En % du total des besoins

Houille	34	23-26	4	4-6	38	27-32
Lignite	5	5	1	..	6	5
Pétrole	4	4	41	50-45	45	54-49
Gaz naturel	4	6	..	1	4	7
Energie hydraulique et géothermique	7	6	-	..	7	6
Energie nucléaire	..	1	-	-	..	1
Total	54	45-48	46	55-52	100	100

(1) Pour passer aux chiffres de production de charbon, il faut tenir compte du stockage.

Pour la couverture des besoins, on voit que les importations nettes dépasseront 50 % des besoins et qu'au moins 50% de ceux-ci seront couverts par des produits pétroliers.

En comparant les chiffres s'écoulement charbonnier à la production de la Communauté en 1965, soit 211 millions de tec, on voit donc bien que le problème central qui se posera d'ici 1970 sera celui de l'écoulement du charbon communautaire.

Les Objectifs Généraux "Charbon"

L'évolution du marché de l'énergie a profondément modifié la conception des objectifs généraux "charbon". Il ne suffit plus aujourd'hui de procéder à une étude de marché à l'échelle des six pays sur la base des coûts et des demandes. Les débouchés du charbon communautaire dépendent, en effet, essentiellement des politiques de subvention et de protection.

Dans la mesure où les objectifs généraux "charbon", s'articuleront sur les mesures de politique économique qui devraient être prises par les gouvernements, ils auront une physionomie nouvelle.

C'est pourquoi la Haute Autorité, avant de conclure ses travaux actuels, a recouru à une consultation des gouvernements; elle va publier au cours de l'année 1966, un mémorandum sur les problèmes en cause.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE SOCIALE

Première Partie : Les Conditions d'emploi

§ 1. L'évolution de l'emploi

Le 30 septembre 1965, 1 318 400 personnes (ouvriers, employés et apprentis) étaient occupées dans les industries de la CECA, contre 1 360 500 un an plus tôt.

La réduction, sensiblement supérieure à celle enregistrée pendant les douze mois précédents (- 42 100 contre - 12 100) a touché les trois industries, mais à un degré différent :

- dans les charbonnages, le mouvement de régression des effectifs s'est accéléré pour retrouver le rythme des années 1962-1963;
- dans la sidérurgie, une nouvelle diminution a succédé à l'importante augmentation de 1964;
- enfin, les mines de fer ont continué à voir décroître leurs effectifs, mais à un rythme ralenti.

Plusieurs faits nouveaux semblent indiquer que cette réduction est surtout imputable à l'accélération des transformations structurelles imposées par l'évolution des marchés.

Charbonnages

L'effectif, qui était de 734 800 personnes au 30 septembre 1964, n'était plus que de 699 500 personnes au 30 septembre 1965, dont 401 600 ouvriers de fond (- 26 100).

Avec 35 300 unités, la réduction a été nettement supérieure à celle des deux années précédentes (- 21 700 et - 31 600).

Le chômage pour manque de débouchés, qui ne s'était pas manifesté depuis 1961 dans les charbonnages de la Communauté, est réapparu au cours de l'année 1965. Il a toutefois revêtu des proportions limitées.

C'est en Belgique que ce chômage a présenté la plus grande ampleur. Cinq sièges ont été touchés en Campine, 21 dans le Sud. Le nombre de jours non ouvrés dans ces deux bassins s'élève respectivement à 100 200 et 128 500. Le tonnage non produit a atteint 342 000 tonnes.

Sidérurgie

Le 30 septembre 1965, la sidérurgie occupait 587 300 personnes contre 591 000 le 30 septembre 1964.

L'effectif, qui s'était accru de 14 200 unités entre le 30 septembre 1963 et le 30 septembre 1964, a donc, au contraire, diminué de 3 700 unités pendant les douze mois suivants.

Le fléchissement a été important surtout en France (- 4 800) et en Belgique (- 2 000), où des fermetures ont eu lieu, tandis qu'on enregistrait une nette augmentation aux Pays-Bas (+ 1 400) et en Italie (+ 1 900).

En 1965, au contraire, l'incertitude du marché de l'acier a entraîné le retour à une certaine prudence en ce qui concerne le recrutement.

Pour la première fois depuis 1960, certaines usines de la Communauté, notamment en Allemagne, en Belgique et en France, ont dû, depuis quelques mois, réduire leurs horaires de travail ou instaurer des postes chômés.

Mines de fer

Du 30 septembre 1964 au 30 septembre 1965, le nombre des personnes occupées dans les mines de fer est passé de 34 700 à 31 600 unités.

Avec 3 100 unités, la réduction est inférieure à celle enregistrée pendant la période correspondante des années 1963 et 1964 (- 4 600), elle-même moins forte que la précédente (- 5 200). Elle a affecté principalement le personnel ouvrier.

Après avoir augmenté pendant trois années consécutives, le nombre des travailleurs non nationaux occupés dans les industries de la CECA a diminué en 1965. Au 30 septembre, il s'élevait à 176 300 unités, soit un recul de 3 100 unités par rapport au 30 septembre 1964.

En raison de l'atténuation de la pénurie de main-d'oeuvre et des incertitudes pesant sur l'évolution future des marchés, les entreprises ont hésité davantage à faire appel à la main-d'oeuvre étrangère, dont le recrutement et la formation occasionnent des frais élevés.

Au total, les industries de la CECA comptaient au 30 septembre 1965 68 100 travailleurs communautaires, soit une diminution de 4 400 unités en douze mois, et 108 200 travailleurs étrangers, soit une augmentation de 1 300 unités, due essentiellement aux nouveaux apports de main-d'oeuvre espagnole, portugaise et surtout nord-africaine.

Compte tenu du recul général des effectifs dans les industries de la CECA, la proportion de la main-d'oeuvre non nationale par rapport à la main-d'oeuvre globale s'est légèrement accrue, passant de 14,5 à 14,7 % du 30 septembre 1964 au 30 septembre 1965.

§ 2. La formation et le perfectionnement professionnels

Interrompu en 1964, le mouvement de régression des effectifs des apprentis a repris en 1965 dans les industries de la CECA. Le nombre des apprentis a, en effet, diminué à nouveau dans les charbonnages, tandis qu'il n'augmentait plus qu'à un rythme ralenti dans la sidérurgie. Au total, on comptait en septembre 1965 38 000 apprentis dans les industries de la CECA, contre 38 400 un an plus tôt.

En raison du recul général des autres effectifs occupés dans les entreprises de la Communauté, le pourcentage des apprentis par rapport à la main-d'oeuvre globale a cependant légèrement augmenté, passant de 2,8 à 2,9 %. A noter pour les charbonnages, une réduction de deux tiers en onze ans du nombre total d'apprentis.

L'action de la Haute Autorité

En ce domaine de la formation, comme par le passé, la Haute Autorité s'est efforcée d'apporter en 1965 une contribution originale à la solution des problèmes que posent aux employeurs et aux travailleurs les exigences constamment renouvelées du progrès technique quant à la structure et à la qualification du personnel des mines et de la sidérurgie.

Elle a poursuivi ses travaux d'étude en ce domaine, concentrant son attention sur les installations les plus modernes, qui peuvent fournir des exemples à l'ensemble des entreprises de la Communauté.

Parallèlement, elle a favorisé, par plusieurs initiatives concrètes, le développement des méthodes pédagogiques nouvelles, qu'elle s'est toujours efforcée d'adapter aux impératifs propres des industries intéressées.

Grâce à un permanent échange d'informations avec les organisations professionnelles et les instances officielles des différents pays de la Communauté la plus large diffusion a pu être assurée aux résultats des études et expériences ainsi réalisées.

Dans le cadre de la série d'analyses entreprises par la Haute Autorité en vue de déterminer les répercussions du progrès technique sur la structure et la formation du personnel dans les usines sidérurgiques de la Communauté, a été publié, en avril 1965, le rapport de synthèse de l'enquête portant sur les aciéries. Une autre enquête, consacrée aux laminoirs, est actuellement en cours de réalisation et en ce qui concerne les mines, l'étude relative aux exploitations entièrement mécanisées est sur le point d'être achevée.

Par ailleurs, pour déterminer les possibilités d'application de "l'instruction programmée" à la formation professionnelle du personnel des entreprises minières et sidérurgiques, la Haute Autorité a décidé de faire élaborer trois cours modèles selon les principes de cette nouvelle méthode pédagogique.

Ces réalisations concrètes ont servi de base aux discussions qui se sont déroulées au cours de la "session d'étude sur l'application de l'instruction programmée dans les industries de la CECA" que la Haute Autorité a organisée les 9 et 10 novembre 1965 à l'intention de 180 responsables de la formation.

En dehors même des journées et sessions d'études consacrées à des thèmes déterminés, la Haute Autorité anime un permanent échange d'information, d'opinions et d'expériences entre les responsables de la formation professionnelle de la Communauté. Cette collaboration s'est en effet avérée l'un des moyens les plus efficaces de favoriser, d'une part, le développement général de la formation du personnel des entreprises minières et sidérurgiques, d'autre part, l'harmonisation des méthodes mises en oeuvre dans les différents pays. En particulier, la diffusion systématique des résultats, négatifs ou positifs, des expériences réalisées à l'intérieur ou en dehors de la Communauté contribue à limiter les risques d'erreurs et à encourager recherches et initiatives dans un domaine auquel l'accélération du progrès technique impose une très rapide évolution.

On sait aussi que deux commissions "charbon" et "acier" composées de responsables de la formation ont été instituées auprès de la Haute Autorité afin de permettre des contacts étroits entre l'industrie, l'enseignement et les pouvoirs publics. Ces commissions se sont, entre autres, penchées sur les problèmes suivants :

- développement de la formation des travailleurs étrangers,
- rééducation professionnelle des travailleurs âgés.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la formation professionnelle, la Haute Autorité a décidé de participer aux frais de fonctionnement du Centre international de perfectionnement technique et professionnel qui s'est ouvert à Turin en 1965, à l'initiative du B.I.T. et qui est destiné à accueillir chaque année quelque 2 000 travailleurs originaires des pays en voie de développement (ouvriers qualifiés, techniciens, cadres) qui viendront y parfaire leurs connaissances techniques et acquérir en même temps les notions pédagogiques nécessaires pour devenir à leur tour, le cas échéant, instructeurs ou formateurs.

Mais la Haute Autorité est également venue en aide aux travailleurs affectés par les premières mesures de fermeture intervenues dans les charbonnages du Limbourg néerlandais, ainsi qu'à la main-d'oeuvre des mines de fer italiennes qui, après celles du Siegerland et de la Lorraine, sont touchées par la crise du minerai communautaire.

Récapitulation des actions de réadaptation au financement desquelles la Haute Autorité a décidé de contribuer au titre du paragraphe 23 et de l'article 56

(18 mars 1954 - 31 janvier 1966)

P a y s	Charbonnages		Mines de fer		Sidérurgie		Total par pays	
	Travail- leurs	Crédits (1)	Tra- vailleurs	Crédits (1)	Travail- leurs	Crédits (1)	Tra- vailleurs	Crédits (1)
Allemagne	108 990	26 286	8 054	1 283	4 686	723	121 730	28 292
Belgique	47 307	14 750	37	5	1 691	735	49 035	15 490
France	11 182	4 428	3 094	1 405	6 688	1619	20 964	7 452
Italie	6 180	2 876	1 247	851	16 394	9845	23 821	13 572
Pays-Bas	2 700	690	-	-	-	-	2 700	690
Communauté	176 359	49 030	12 432	3 544	29 459	12922	218 250	65 496

(1) En milliers d'unités de compte

§ 4. La reconversion des entreprises et des régions

La Haute Autorité s'est efforcée de donner à sa politique de reconversion les moyens qui permettront à celle-ci de s'exercer dorénavant sur une plus vaste échelle. La Haute Autorité estime en effet que la responsabilité dont l'a investie le traité à l'égard des travailleurs et des populations des régions minières et sidérurgiques de la Communauté lui commande d'être en mesure de faire face aux problèmes accrus que soulèveront, dans un proche avenir, les transformations, réductions ou cessations d'activité imposées par l'évolution accélérée du marché de l'énergie du progrès technique et de la concurrence internationale.

D'ores et déjà, les études régionales effectuées avec sa participation permettent de suivre l'évolution des bassins les plus menacés et de préparer à temps leur reconversion.

Mais la Haute Autorité entend développer en outre ses interventions directes, en mobilisant à cette fin tous les moyens à sa disposition. Pour faciliter à l'avenir le financement de projets de reconversion comportant de nouveaux emplois durables pour les travailleurs des mines ou de la sidérurgie, la Haute Autorité a décidé d'améliorer sensiblement les conditions d'octroi de ses prêts en adjoignant aux fonds d'emprunt des ressources propres prélevées sur les rentrées de la réserve spéciale, suivant une technique déjà utilisée pour la construction de logements sociaux.

Les nouvelles modalités des aides de reconversion

Après discussion au Conseil spécial de ministres du mémorandum présenté par la Haute Autorité en mai 1965, les modalités suivantes ont été arrêtées le 8 septembre de la même année :

- les prêts couvriront au maximum 30 % des investissements exigés par la reconversion, sauf situations exceptionnelles à juger cas par cas;
- ils seront normalement accordés pour une durée variant de 10 à 13 ans;
- l'amortissement commencera à l'issue de la troisième année et s'opérera par annuités égales;
- le taux d'intérêt annuel s'élèvera à 4,5 % pendant les cinq premières années, à 6,5 % pour la période restante - ce dernier taux étant toutefois susceptible de révision en cas d'évolution défavorable du marché des capitaux;
- les prêts seront, dans la mesure du possible, accordés dans la monnaie du pays de l'emprunteur.

Par rapport aux conditions antérieurement pratiquées, ces dispositions représentent un triple progrès.

D'une part, les modalités d'octroi des prêts sont désormais connues à l'avance.

D'autre part, les taux d'intérêt ont été sensiblement abaissés, pour tomber à un niveau fort inférieur à celui du marché financier et constituer, de ce fait, une réelle incitation pour les entreprises.

Enfin, le volume des crédits offerts sur la base de ces conditions pourrait atteindre 44 millions de dollars, d'ici au 31 décembre 1966, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux années précédentes.

Les études et les opérations

Deux nouvelles études sont en effet venues s'ajouter, en 1965, aux travaux déjà en cours, dont la plupart ont pu être achevés pendant la période considérée. En outre, des pourparlers sont actuellement engagés avec plusieurs gouvernements et comités d'expansion pour la réalisation d'autres études. Le plus souvent, ces études préparent directement les actions de reconversion.

Parmi les opérations, on retiendra :

1. un prêt de 1,5 million de DM à l'entreprise Karl Georg, de Neitersen (Westerwald) pour la construction d'une filiale à Wilroth, sur le terrain de la mine Georg, fermée le 31 mars 1965. La forge, l'atelier d'estampage et l'atelier de construction automobile installés dans la nouvelle usine ont permis le reclassement de plus de 200 mineurs, pour lesquels il n'existait auparavant aucune possibilité de réemploi sur les lieux.
2. un prêt de 750 millions FB pour le financement d'importants travaux d'infrastructure et d'aménagement industriel dans le Centre et le Borinage. Ces travaux s'insèrent dans un vaste programme de reconversion à la réalisation duquel la Haute Autorité a déjà apporté son concours à plusieurs reprises.
3. un prêt de 12,5 millions de FF à la Société chimique de l'Adour (Socadour) pour l'implantation d'une nouvelle unité de production d'engrais chimiques (dans le cadre de la reconversion de la région du Boucau en France). L'opération aboutira à la création d'environ 175 emplois nouveaux, dont la plupart pourront être occupés par des travailleurs âgés ou non qualifiés. Déjà près de 100 anciens ouvriers des forges ont été reclassés dans les ateliers construits. L'achèvement des travaux est prévu pour juillet 1966.

Par ailleurs, le Comité d'experts pour la reconversion a continué, en 1965, à rechercher les formules les plus efficaces pour promouvoir le développement industriel des bassins en crise ou en déclin.

On sait qu'il procède à cet effet à une analyse comparative des méthodes mises en oeuvre dans la Communauté, en portant plus particulièrement son attention sur les questions suivantes :

- la localisation et l'aménagement de terrains industriels;
- le bâtiment industriel;
- les organismes d'action régionale;
- la structure socio-économique des zones minières et sidérurgiques;
- le bilan des opérations de reconversion industrielle.

CHAPITRE V

Deuxième Partie : Les Conditions de Vie et de Travail

§ 5. Les salaires, la sécurité sociale et les conditions de travail

Le statut européen du mineur

La Haute Autorité s'est efforcée de faire progresser les discussions concernant le statut européen du mineur.

Dans ce but, elle s'est entretenue séparément avec les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, représentés au sein de la commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans l'industrie charbonnière.

Les représentants des travailleurs ont accepté de renoncer provisoirement à aborder l'ensemble de la question du "statut européen du mineur" et ont proposé de mettre deux points en discussion immédiate :

- l'internationalisation d'une prime de mineur,
- l'introduction d'une prime de fidélité.

La réunion avec les représentants des employeurs a eu lieu le 19 février 1965. Trois pays seulement étaient représentés : l'Allemagne fédérale, la Belgique et l'Italie.

Enfin, la Haute Autorité a invité les gouvernements à discuter des propositions formulées par les syndicats; les cinq gouvernements intéressés étaient représentés.

Les représentants de certains gouvernements ont réaffirmé leurs positions concernant l'absence de compétence de la Haute Autorité en ces matières et, de ce fait, l'incompétence de la commission mixte.

Compte tenu des suggestions qui ont été exprimées au cours de ces réunions, les services compétents de la Haute Autorité ont établi un tableau comparatif des diverses primes analogues aux primes de mineur et de fidélité qui sont appliquées dans les charbonnages de la Communauté.

Cette documentation a été soumise pour authentification à la commission mixte charbon lors de sa réunion du 24 juin 1965, au cours de laquelle ont été ensuite examinés les critères auxquels devraient répondre les notions de "prime de mineur" et de "prime de fidélité". L'échange de vues à ce sujet n'a cependant pas pu être achevé lors de cette réunion.

Les organisations syndicales ont demandé par la suite que la question ne figure pas à l'ordre du jour de la commission mixte de décembre 1965 et qu'elle soit réexaminée à une date ultérieure, dans l'attente des propositions qu'elles s'approprient à formuler

Salaires et Conditions de travail

Par ailleurs, les activités déjà signalées de la Haute Autorité se sont poursuivies en matière de recherches sur les rémunérations, de sécurité sociale pour les travailleurs migrants, de comparaison des régimes de sécurité sociale et des conditions de travail (rémunérations, durée du travail, etc...)

Comme chaque année, la Haute Autorité a publié un document qui retrace l'évolution des salaires, des conditions et des relations de travail ainsi que de la sécurité sociale dans les industries de la Communauté.

A ce dernier sujet, on note une forte augmentation du salaire horaire direct en Allemagne et en Belgique pour les charbonnages; au Luxembourg, en Allemagne et en Italie pour les mines de fer et en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne pour la sidérurgie.

§ 6. Les logements sociaux

La Haute Autorité a décidé de lancer un sixième programme d'aide au financement de la construction de logements sociaux dans la Communauté et d'affecter à cette fin, pour la période du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1968, un montant de 20 millions d'u.c. à prélever sur la réserve spéciale.

Les objectifs du sixième programme sont :

- de construire les logements nécessités par l'expansion des industries de la Communauté, notamment dans les bassins où de nouvelles implantations sont décidées ou en cours;
- de faciliter la réinstallation des mineurs appelés à travailler dans d'autres charbonnages par suite de mesures de reconversion de rationalisation;
- de remédier à la pénurie de logements qui subsiste pour des raisons sociales (travailleurs séparés de leurs familles, familles cohabitantes sous un même toit, travailleurs étrangers, travailleurs trop éloignés de leur lieu de travail, etc.)

Lors de la répartition des crédits prévus pour ce sixième programme de logements sociaux, la Haute Autorité tiendra compte, notamment, de la situation particulièrement pénible créée dans la région de Montceau-les-Mines (France) par les inondations catastrophiques de fin septembre 1965.

Depuis le début de son action en vue de faciliter la construction de logements pour la main-d'oeuvre des industries de la CECA et jusqu'au 31 janvier 1966, la Haute Autorité a contribué financièrement, au titre des deux programmes expérimentaux et des cinq premiers grands programmes, à la construction de 95 296 logements - dont 60 475 sont destinés à la location et 34 821 à l'accession à la propriété.

Au 31 janvier 1966, 75 418 de ces logements étaient achevés; 13 277 étaient en construction et 6 601 "en préparation de construction".

Au 31 janvier 1966, les fonds - en provenance des ressources propres de la Haute Autorité, des emprunts qu'elle a contractés et des moyens complémentaires mobilisés à son initiative - affectés à la construction des 100 908 logements précités représentaient la contrevaletur de 220,45 millions u.c.

Etats des travaux pour les deux programmes expérimentaux
et pour les cinq premiers grands programmes

(au 31 janvier 1966)

P a y s	Nombre de logements pr lesquels des crédits sont encore disponibles	Nombre de logements financés	Dont		achevés
			en préparation de construction	en cons-truction	
Allemagne (R.F.)	1 100	68 379(2)	3 857	7 220	57 302
Belgique	1 632	5 488(3)	45	2 058	3 385
France	1 170	13 353	2 033	2 046	9 274
Italie	1 175	4 763(4)	567	678	3 518
Luxembourg	135	573	21	41	511
Pays-Bas	400	2 740	78	1 234	1 428
Communauté	5 612	95 296	6 601	13 277	75 418

(1) Estimations. Pour ces logements, la Haute Autorité a déjà pris une décision sur les crédits; mais les projets de construction ne sont pas encore approuvés. Ces logements seront certainement financés dans le courant de l'année 1966.

(2) + 19 foyers pour célibataires

(3) + 4 foyers pour célibataires

(4) 3 foyers pour célibataires.

§ 7. La médecine, l'hygiène et la sécurité du travail

L'action de la Haute Autorité a débuté dès 1954 dans le domaine de la médecine du travail. Elle se réalise actuellement dans :

- des programmes de physiopathologie et de clinique, destinés à éclaircir le mécanisme de développement et les symptômes des maladies professionnelles -(silicose, bronchite, emphysème, intoxication par les gaz) ;
- des programmes concernant la traumatologie, la réadaptation et les brûlures.

Une deuxième orientation a été adoptée, en 1957, dans le domaine de l'hygiène industrielle. Elle se réalise actuellement au sein de programmes qui visent à développer la lutte technique contre les poussières.

Des recherches sont également en cours dans le domaine de la psychologie et de la physiologie du travail.

L'effort d'information des milieux intéressés à la sécurité, l'hygiène et la médecine du travail s'est poursuivi et intensifié, avec le souci de multiplier les échanges d'expériences et de découvertes.

Par ailleurs, les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis le 11 mars 1965 au sein du Conseil spécial de ministres, ont décidé d'adopter une modification à la décision du 9 juillet 1957, concernant le mandat et le règlement intérieur de l'Organe permanent.

Par cette décision, les compétences de l'Organe permanent sont étendues à la salubrité du travail dans les mines de houille. Ses travaux pourront dorénavant inclure la prévention des risques d'ambiance du travail qui menacent la santé des travailleurs dans les mines de houille. L'Organe permanent pourra donc soumettre aux gouvernements des propositions en ce sens et en suivre l'application au stade des mesures pratiques, comme il l'a fait jusqu'ici pour l'amélioration de la sécurité.

Il a été rappelé, à la même occasion, que le mandat de l'Organe permanent fixé en 1957 lui permettait de se saisir également de questions relevant du domaine de la médecine du travail dans la mesure où elles ont une incidence sur les problèmes de sa compétence.